Association agréée par le

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

L'ANNÉE 2025 EN CHIFFRES

VESOUL

France Victimes Nord Franche-Comté

SOMMAIRE

01
Les victimes aidées

02
Les faits

03
Les types d'aide apportées

04
Le Bureau d'Aide aux Victimes

05
La justice restaurative

01 LES VICTIMES AIDÉES

A. Les personnes reçues

	Nombre de victimes	Dont au sein du BAV
Nombre de victimes d'infraction pénales en 2025	1503	672
Dont celles suivies (ayant bénéficié d'au moins deux entretiens)	855	192
Nombre d'entretiens réalisés en 2025	4529	735

Dont celles reçues pour au moins :

	Nombre de victimes	Dont au sein du BAV
Un entretien d'évaluation approfondie EVVI	206	13
Un entretien TGD	32	9
Un entretien BAR	7	2
Un entretien Monsherif	43	1
Un entretien concernant une sortie de détention	19	2
Un entretien concernant un classement sans suite	46	2
Un entretien de proposition ou de participation à une mesure de justice restaurative	33	/

01 LES VICTIMES AIDÉES

Les personnes reçues pour des faits n'ayant pas de qualification pénale

	Total	Dont au sein du BAV
Nombre de personnes reçues en 2025 pour des faits n'ayant pas une qualification pénale.	12	0

Le profil des victimes d'infractions pénales en 2025

	Total	Moins de 18ans	De 18 ans à moins de 65 ans	65 ans et plus
Femmes	933	100	747	84
Hommes	497	50	392	55
Personnes morales	73	/	/	/
Total	**1503**	150	1 139	139

Dont celles vivant en quartier prioritaire de la ville	301

01 LES VICTIMES AIDÉES

B. Les modalités de la première demande

Les personnes en contact avec l'association pour la première fois en 2025 qu'elles soient ou non victimes.

	Total	Dont au sein du BAV*
Démarche proactive de l'association vers la personne	869	506
À l'initiative de la personne	311	20
Total	**1180**	**526**

C. Les modes de contact

Les personnes en contact avec l'association pour la première fois en 2025 qu'elles soient ou non victimes.

	Total	Dont au sein du BAV
Courrier, courriel, fax	50	7
Appel téléphonique	1059	508
Présentation à une permanence	67	10
Autre	4	1
Total	**1 180**	**526**

*BAV = Bureau d'Aide aux Victimes

01 LES VICTIMES AIDÉES

D. L'origine de l'orientation de la victime vers l'association

Seules sont comptabilisées les victimes en contact avec l'association pour la première fois en 2025

Parquet	798
Structure hospitalière, corps médical, UMJ	4
Autre association	7
116 006 (plateforme téléphonique)	6
France Victimes (conventions nationales)	10
Publicité, média, internet, plaquette d'information	32
Relation personnelle	56
Autres + Bureaux Aide aux Victimes	56
Autres services judiciaires (JAP, SPIP, magistrat)	29
Police, gendarmerie	107
Mairie, service social	21
Réquisition du Procureur de la République	42
Total	**1 168**

E. Qualification pénale des faits pour lesquels la victime a été reçue en 2025

Atteintes aux personnes (hors accident de la circulation)	Total	Dont au sein du BAV
Homicide volontaire	1	0
Infractions à caractère sexuel (agressions sexuelles, atteintes et harcèlements sexuels)	111	19
Violences physiques / coups et blessures volontaires	566	262
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	1	0
Blessures involontaires	11	3
Abandon de famille	1	0
Non représentation d'enfant	5	2
Menaces, injures, harcèlement	211	96
Autres atteintes aux personnes	92	32
Sous-total	**999**	**414**

02 LES FAITS

Accidents de circulation	Total	Dont au sein du BAV
Homicide involontaires, blessure involontaire	47	25
Dégats matériels uniquement (AVP)	2	1
Sous-total	**49**	**26**

Atteintes aux biens	Total	Dont au sein du BAV
Vol simple	47	23
Vol aggravé	155	111
Violation de domicile	7	0
Destruction, dégradation	57	28
Recel	7	7
Escroquerie	105	34
Abus de confiance	24	5
Extorsion	4	3
Autres atteintes aux biens	20	13
Sous-total	**426**	**224**
Autres infractions	**29**	**8**
Totaux	**1503**	**672**

F. Cadre des faits subis par les victimes.

	Atteintes aux personnes (hors accident de la circulation)	Atteintes aux biens	Autes infractions (y compris accidents de la circulation)	Total
De couple	292	4	0	296
De couples séparés (ex-conjoints, ex-PACSés, ex-concubins)	118	6	2	126
Familial (hors couple)	133	9	4	147
TOTAL VIF	543	19	6	569
Du travail	75	35	4	114
Etablissement d'accueil pour mineurs	3	0	0	114
Espace public	77	24	29	130
Internet/réseaux sociaux	12	24	0	36

02 LES FAITS

	Atteintes aux personnes (hors accident de la circulation)	Atteintes aux biens	Autes infractions (y compris accidents de la circulation)	Total
Scolaire	20	1	0	21
Sport	0	0	0	0
Milieu hospitalier/corps médical	3	0	2	5
Etablissement d'accueil pour personnes âgées	1	1	0	2
Etablissement d'acceuil pour personnes handicapées	2	0	0	2
Motifs discriminatoires	1	0	0	1
Autres	266	318	37	621
Total	**1003**	**422**	**78**	**1503**

G. Dépôt de plainte

Sur l'ensemble des victimes d'infractions pénales reçues par l'association en 2025, au moment du premier entretien (quelle qu'en soit la date) :

Victimes ayant déjà déposé plainte	1341
Victimes n'ayant pas déposé plainte	138
Non renseigné	24
Total	**1503**

03 LES TYPES D'AIDES APPORTÉES

H. Les entretiens réalisés en fonction des contenus

Si un entretien porte sur plusieurs contenus, on retient le contenu qui domine.

	Nombre d'entretiens	Dont au sein du BAV
A dominante écoute/soutien hors entretien psychologique	513	2
A dominante juridique	3 861	733
A dominante psychologique	154	0
A dominante sociale	1	0
Total	**4 529**	**735**

03 LES TYPES D'AIDES APPORTÉES

I. Les entretiens réalisés en fonction des thématiques

Si un entretien porte sur plusieurs thématiques, on retient la thématique qui domine.

	Nombre d'entretiens	Dont au sein du BAV
Dans le cadre de l'EVVI (évaluation personnalisée des besoins de protection des victimes d'infractions)	246	15
Dans le cadre de la sortie de détention	29	2
Dans le cadre du dispositif TGD (téléphone grave danger)	349	9
Dans le cadre du dispositif BAR (bracelet anti-rapprochement)	51	2
Notification de classement sans suite	48	2
Dispositif Monsherif	129	1
Total	**832**	**31**

03 LES TYPES D'AIDES APPORTÉES

J. Les diligences

	Nombre de diligences	Dont au sein du BAV
Parquet	424	5
Un autre service judiciaire	815	23
JAP	100	1
Fonds de garantie	9	2
S.A.R.V.I.	5	0
SPIP, services pénitenciaires	10	0
Police, Gendarmerie	150	0
Avocats/notaire/commissaire de justice	27	2
Organismes sociaux	27	0
Organismes de logement /hébergement	1	0
Services médicaux et hospitaliers	27	1
Autres associations	158	4
Autre	20	5
Total	**1 773**	**43**

03 LES TYPES D'AIDES APPORTÉES

K. Aide apportée aux victimes concernant la CIVI et le SARVI

	Nombre de victimes	Dont au sein du BAV
Ayant bénéficié d'une aide à l'établissement de la requête devant la CIVI pour des dommages corporels et aux biens	25	6
Ayant bénéficié d'une aide à la constitution du dossier pour le SARVI	38	30

04 LES BUREAUX D'AIDE AUX VICTIMES

L. Le BAV au sein du Tribunal judiciaire

Nombre de victimes d'infractions pénales reçues au BAV en 2025

	Nombres de victimes
Nombre de victimes d'infractions pénales reçues au BAV	**672**
Dont celles constituées parties civiles	614
Dont celles convoquées pour une audience pénale	609

Lors des entretiens, les victimes avaient des questions sur :

- **la procédure en cours :**

Phase présentencielle		Phase postsentencielle	
Sur les modalités de plainte	12	Sur le caractère définitif du jugement	0
Sur l'enquête	36	Sur les modalités de recours	2
Sur le classement sans suite	14	Autres (hors recouvrement)	1
Sur la constitution de partie civile	657		
Sur les poursuites engagées	11		
Sur l'instruction en cours	1		
Sur la juridiction saisie et/ou sur le déroulé de l'audience	640		
Autres	11		

- **la situation de l'auteur de l'infraction**

Phase présentencielle		Phase postsentencielle	
Contrôle judiciaire	1	Mise en liberté	1
Détention provisoire	0	Respect des obligatoins du SME	0
Autres	3	Mesures d'aménagement de peine	3
		Autres	1

- **le recouvrement des dommages et intérêts**

Phase présentencielle		Phase postsentencielle	
CIVI	5	CIVI	3
Autres	0	SARVI	10
		Commissaires de Justice	0
		JAP et SPIP	0
		Fonds de garantie	1
		Autres	1

- **le fonctionnement judiciaire général**

Entretiens	32

M. Démarches spécifiques accomplies par le BAV

Nombre de démarches accomplies en 2025 pour des victimes

Aide à la constitution de dossiers d'aide juridictionnelle	20
Aide à la constitution du dossier en vue de l'audience	599
Accompagnement physique aux audiences	3
Autres démarches	59
Aidé à l'établissement de la requête CIVI	1
Aide à la constitution du dossier pour le SARVI	6

05 LA JUSTICE RESTAURATIVE

La justice restaurative s'inscrit en France en complémentarité des réponses judiciaires et pénales et offre un espace de parole autour des ressentis et répercussions de l'infraction à toute personne concernée par celle-ci avec pour finalité la restauration de tous.

Les mesures principales sont les rencontres condamnés/victimes (RCV) ou détenus/victimes (RDV), la médiation restaurative et la conférence restaurative
Suite à une sollicitation du Juge de l'Application des Peines du tribunal judiciaire de Vesoul, une convention a été signée le 8 juillet 2022, visant la mise en œuvre de sessions de rencontres restauratives condamnés-victimes sur le ressort de Vesoul.

En 2025, un programme de rencontres condamnés/victimes a été organisé sur le ressort de Vesoul, sur le thème des infractions à caractère sexuel.

Ce programme représente en chiffres :

276	Victimes orientées vers le programme
8	Victimes rencontrées
4	Victimes retenues
30	Entretiens avec des victimes
7	Auteurs orientés vers le programme
6	Auteurs rencontrés
4	Auteurs retenus
20	Entretiens avec des auteurs

Tél : 09 70 19 52 52
15 rue de la Petite Hollande 25200 Montbéliard
contact@france-victimes-nfc.fr
www.france-victimes-nfc.fr